

RAPPORT DE PRESENTATION

DU BUDGET PRIMITIF 2020

Le rapport que j'ai l'honneur de vous présenter ce soir est le dernier de la mandature, et vous le verrez tout à l'heure, il est dans la poursuite de la dynamique engagée au début du mandat, dynamique renforcée ces deux dernières années avec entre autres, la mise en place des conseils de quartier, et les budgets participatifs.

Tous les documents constituant le projet de budget ont été communiqués à tous les élus, et ont été examinés en Commission des Finances lundi dernier, 3 février, sous la présidence de Murielle ANDRE-PINARD.

Les documents mis à votre disposition en vue de cette séance ont été préparés comme d'habitude par Virginie CHEYROUX et son équipe, et cela leur demande beaucoup d'énergie. Vous avez donc eu ce dossier la semaine dernière, et avez pu ainsi en prendre connaissance.

En dépenses et en recettes, de nombreux éléments sont comme à l'accoutumée, l'intégration des décisions prises par l'Etat, comme notamment la baisse de la DGF, et la hausse du FSRIF. D'autres relèvent de nos décisions, fort heureusement...

Restant fidèles à notre ligne politique, nous avons encore une fois décidé de ne pas augmenter le taux de la taxe d'habitation pour la dix-septième année consécutive. Celle-ci disparaîtra définitivement en 2023, mais rien n'est encore définitivement arrêté par le gouvernement pour remplacer cette ressource indispensable à la vie de nos communes. Une quote-part de taxe foncière dont bénéficie actuellement les départements est évoquée, cette perte de quote-part leur serait compensée par une quote-part de la TVA, bref, c'est le principe des quotes-parts communicantes. Le taux de la taxe foncière et celui de la taxe sur le foncier non bâti, n'augmentent pas non plus.

La baisse de la DGF se poursuit pour MEUDON, et c'est une réduction de 6,8 % que nous subissons cette année. Depuis 2010, nous sommes passés d'une DGF de 10,6 M€ à moins de 4,5 M€.

Concernant le FPIC, le pacte financier et fiscal qui lie GPSO et ses villes membres permet aux villes de ne payer que 10 % du FPIC dû par le groupe intercommunal (GPSO + les villes). Sans ce pacte, notre contribution serait environ deux fois supérieure.

La contractualisation avec l'Etat, qui prévoit une limitation de l'augmentation des charges à 1,2 % sur la section de fonctionnement n'est toujours pas applicable à

MEUDON, ce dont nous pouvons nous réjouir. Souhaitons qu'une prochaine loi ne modifie pas le seuil de 2016 qui nous permet d'échapper à ce dispositif.

La subvention de la Ville au budget global du CCAS augmente de 4,4% par rapport à 2019, prouvant s'il le faut, notre engagement pour les plus faibles.

Le budget que nous proposons à votre vote permet à la fois :

- d'absorber la nouvelle baisse de la DGF,
- de contribuer significativement à l'activité économique de notre territoire, (qui elle est en baisse avec un PIB à 1,2 % au lieu de 1,7 % en 2018), avec des dépenses d'investissement à un très haut niveau (46,9 M€ contre 29,8 M€ en 2019), avec notamment :
 - la fin de la construction de LA RUCHE à Meudon-la-Forêt,
 - la finalisation des espaces publics de l'opération de la Pointe de Trivaux, avec le grand mail Fernand POUILLON,
 - le financement du futur terrain de football sur la nouvelle patinoire, et le parking public de la Pointe de Trivaux,
 - la poursuite pour la quatrième année du Plan Pluriannuel d'Investissement pour l'accessibilité des locaux,
 - la couverture et la réfection des courts de tennis au stade René LEDUC,
 - la sécurisation des carrières Rodin.

Le volume budgétaire consacré aux investissements est supérieur de 17 M€ à celui de 2019. Pour mémoire, il était de 20 M€ au budget primitif 2016...

Il n'est pas prévu cette année encore de recours à l'emprunt. Notre stock de dette était de 20,6 M€ au premier janvier et devrait s'établir à 17,1 M€ au 31 décembre.

Si l'on examine ce projet de budget de fonctionnement en grandes masses, en dehors des flux financiers entre la MGP et la Ville (AC + DGF CPS) et entre la Ville et GPSO, le FCCT (14,462 M€), il en ressort que, de BP 2019 à BP 2020 :

- Côté ressources, nos recettes de fonctionnement devraient augmenter de 1,22 %,
- Côté dépenses de fonctionnement, celles-ci devraient également augmenter elles aussi de 1,22 %.

Mais cette année encore, l'autofinancement dégagé au Budget Primitif (2,9 M€) sera insuffisant pour couvrir de façon structurelle le remboursement du capital des emprunts qui s'établit pour l'exercice à 3,196 M€ pour le budget principal. Il vous sera donc proposé d'affecter fin juin, à l'issue du vote du compte administratif 2019, une partie de l'excédent prévu à l'abondement de l'autofinancement, pour au moins 283 k€.

Je veux remercier ici toutes celles et ceux, élus et fonctionnaires, qui ont œuvré à l'élaboration de ce budget, travail toujours aussi complexe et qui mobilise tout un chacun près de 9 mois avant sa présentation pour le vote.

Une présentation sur écran va maintenant vous être proposée.

Monsieur le Maire vous invitera à l'issue du débat qui suivra à voter ce projet de budget.

Christophe SCHEUER

***Maire-adjoint chargé des Finances
Rapporteur du budget***